

MAIRIE DE BRAY-SAINT-AIGNAN

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2018

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DECIDE**

- **D'APPROUVER** le compte administratif 2017 - *BUDGET ASSAINISSEMENT*- qui présente un **excédent** global de la section d'Exploitation de **2 118.68 €**, un **excédent** global de la section d'investissement de **33 777.67 €**, soit un résultat de clôture positif du budget de **35 896.35 €**.
- **D'APPROUVER** la concordance entre le compte de gestion et le compte administratif.
- **D'AFFECTER** le résultat comme suit : Un excédent de la section d'Investissement de **33 777.67 €** qui sera reporté au compte 001 (*recettes*) de la section de d'Investissement du budget 2018. Un excédent de la section d'Exploitation de **2 118.68 €** qui sera affecté au compte 002 (*recettes*) de la section d'Exploitation du budget 2018.
- **D'APPROUVER** le budget *ASSAINISSEMENT* de l'année 2018 qui s'équilibre en recettes et dépenses à :
70 464.15 € pour la section d'investissement
83 138.19 € pour la section d'Exploitation
- **DE FIXER** le montant de la redevance assainissement, au titre de l'année 2018, à compter du 1^{er} mai 2018, à **1.80 € HT par m³** d'eau consommée. Le montant de l'abonnement reste à **70 €** par foyer.
- **D'APPROUVER** le compte administratif 2017 - *BUDGET COMMUNE* - qui présente un **excédent** global de la section de **fonctionnement** de 826 380.31 et de la section d'**investissement** de 531 018.02 € hors reste à réaliser, et un excédent de 371 018.02 € avec les restes à réaliser, soit un **résultat de clôture positif** du budget de 1 197 398.33 €.
- **D'APPROUVER** la concordance entre le compte de gestion et le compte administratif.
- **D'AFFECTER** le résultat comme suit : un excédent de la section d'Investissement de 531 018.02 € qui sera reporté au compte 001 (*recettes*) de la section de d'Investissement du budget 2018 Un excédent de la section de Fonctionnement de 826 380.31 € qui sera affecté au compte 002 (*recettes*) de la section de Fonctionnement du budget 2018
- **D'APPROUVER** le budget de l'année 2018 qui s'équilibre en recettes et dépenses à
2 134 183.31 € pour la section de fonctionnement
1 115 518.34 € pour la section d'investissement
- **DE FIXER** pour l'année 2018 les taux des 3 taxes comme suit
Taxe d'habitation = **9.86 %**
Taxe sur le foncier bâti = **12.79 %**
Taxe sur le foncier non bâti = **43.99 %**
- **D'OCTROYER** une subvention exceptionnelle de **250 €** au Club Cycliste Braquet Abbatiens qui reconduit la course de vélo le **dimanche 20 mai 2018** pour organiser le Prix de la Municipalité à Bray.
- **DE PARTICIPER** à l'opération « Décade des non-partants » (conjointement avec la CAF)
- **D'ADHERER** au CAUE du Loiret pour une cotisation simple de **270.60 €** pour 2018
- **DE CRÉER** deux emplois saisonniers d'adjoint technique territorial, afin d'assister les agents en poste dans les services techniques durant l'été et de pallier le surcroît d'activité pendant cette même période
- **D'ACQUERIR** une parcelle de 16 m² rue des Jardins du Coulouis pour la mise en place d'un transformateur ainsi qu'une parcelle de 562 m² route d'Orléans pour l'entretien d'un passage de fossé au prix de 5 € le m² chacun
- **DE SOLLICITER** une subvention auprès du Conseil Départemental au titre de l'aide aux communes à faible population pour des travaux de remise aux normes de l'éclairage public dans le centre bourg de Saint Aignan

AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES

A PIVOTEAU présente le flyer réalisé pour l'exposition qui aura lieu du 9 au 24 juin 2018 à la salle polyvalente. Exposition intitulée « Graines de Poilus » - l'enfance de 1870 à 1920, avec animations, ateliers et conférences.